

PARTENARIAT LADOM SUR MOBILITES DE STAGE

Conformément au partenariat entre la DAREIC et LADOM, LADOM participe au financement des titres de transport pour les mobilités de stage des élèves (lycées professionnels) et étudiant à hauteur de 60% pour les destinations hors Europe et à 40% pour les destinations européennes bénéficiant de bourses Erasmus+.

Sous la responsabilité du Proviseur, les demandes et les **dossiers complets** seront adressés à la DAREIC pour **le 4 mars 2015 au plus tard** (confère liste de pièces à fournir). La DAREIC instruit les dossiers et transmet les dossiers complets à LADOM.

Le traitement des dossiers par LADOM est le suivant :

- Dès réception des éléments de confirmation, les réservations sont effectuées auprès de nos partenaires Agences de Voyage par le Conseiller en charge du groupe.
- Dès réception des réservations :
 - 1° - transmission à vos Services d'un fax récapitulatif des réservations, les coûts POUR BON DE COMMANDE
 - 2° - Transmission de la facture avec notification des étudiants pris en charge et du coût global POUR MANDATEMENT à LADOM
- A réception du Bon de Commande et du Mandatement, ordre sera donné à l'Agence de Voyage pour l'Edition des billets électroniques.
- Les billets seront alors mis à la disposition des Etablissements qui pourront les récupérer dans les locaux de LADOM sur rendez-vous du Conseiller.

NB : - AUCUN TITRE DE TRANSPORT ACQUIS PAR UN ELEVE LUI-MEME, NE SERA REMBOURSE

- **TOUT BILLET PRIS PAR LADOM DOIT ETRE MANDATE PAR L'ETABLISSEMENT.**